

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

2022_3_1

Date de convocation :
1^{er} mars 2022Date d'affichage :
1^{er} mars 2022**OBJET :**

**Adoption des taux de
promotion pour les
avancements de grade**

Nombre de conseillers

- En exercice : 10
- Présents : 6
- Votants : 6

Nombre de conseillers

- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune d'ORADOUR

Séance du 8 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 mars, à 19h00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LAVERGNE Didier.

Présent(s) :

Mme BAILLARGEAU Corinne, M. CLEMENT Bernard, Mme ECHAROUX Nadine, M. LAVERGNE Didier, Mme MAUFRAS Angélique, M. SYLVESTRE Thierry

Excusé(s) : M. BERTRAND Pascal, Mme MONTOUX Carole, M. SYLVESTRE Erwan

Absents : M. SICARD Eric

Mme BAILLARGEAU Corinne a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Vu l'avis **favorable** du Comité Technique réuni le 02/03/2022,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX (%)
c	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	100%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'adopter les ratios ainsi proposés.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Didier LAVERGNE